

PAPA KARIM DIOP
RESPONSABLE RSE
LABORATOIRE BIO 24

1. But

Cette présentation décrit les principes de tri et d'élimination des déchets engendrés par les activités du laboratoire.

2. Etendu

Elle s'applique à l'ensemble des déchets produits par le laboratoire (déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) et déchets assimilables à des ordures ménagères).

3. Responsabilité

Le processus d'élimination des déchets est placé sous la responsabilité du Directeur du laboratoire. Chaque membre du personnel est responsable de l'application de la procédure.

4. Documents de référence

- Loi n° 2001-01 du 15/01/2001 portant Code de l'environnement (Doc ext L009)
- Loi n° 83-71 portant code de l'Hygiène (Doc ext L003)
- Plan national de gestion des déchets dangereux (Dox ext L008)
- Décret n° 2008-1007 Portant réglementation de la gestion des déchets biomédicaux (Dox ext L012)

5. Définitions

Déchets d'activité de soin à risque infectieux et assimilés (DASRIA) : C'est les déchets présentant un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a des bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants : ou, même en l'absence de risque infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :

- Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
- Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

Tri : séparation systématique des déchets selon les catégories identifiées dès leur production

Collecte : acte d'enlever des déchets accumulés dans un conteneur à leur lieu de production

6. Contenu

6.1 Connaissance des déchets produits par le laboratoire

Le laboratoire exerce une activité paramédicale qui génère une quantité importante de déchets assimilables à des ordures ménagères (DAOM) mais également des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA).

Les déchets sans risques (assimilables à des ordures ménagères) comprennent tous les déchets n'ayant pas été contaminés par un produit biologique ou ses dérivés. C'est le cas des ordures de bureaux, des emballages de toute sorte, des papiers essuie tout, des restes alimentaires et des gravas. Tous ces déchets sont similaires aux ordures municipales courantes et peuvent être pris en charge par les services municipaux de nettoyage. Il représente environ 75 à 90 % de la quantité totale des déchets produit au laboratoire.

Les déchets restants regroupent les déchets biomédicaux (potentiellement à risques) tels que : les échantillons sanguins et dérivés de même que tous les autres produits pathologiques reçus au laboratoire pour analyses, les cultures en microbiologie et le matériel contaminé lors de la manipulation des produits ainsi cités mais aussi certains produits chimiques.

6.2 Risques inhérents aux déchets biomédicaux

Les déchets produits lors de la manipulation de produits chimiques ou biologiques présentent parfois des risques tels que :

- Le risque infectieux associé à la présence de produits contenant des microorganismes viables.
- les risques liés à la présence de substances chimiques toxiques, corrosives, inflammables, réactives, cyto ou génotoxiques... Les produits chimiques ne présentant aucune de ces propriétés ne sont pas dangereux.
- les risques mixtes (chimico- biologiques) présentés par les mélanges réactionnels de certaines analyses ou les conteneurs utilisés.

Les déchets liquides des automates étant très dilués, leur risque infectieux sera considéré comme faible.

- Les risques psycho-émotionnels qui se traduisent par la crainte du public, des professionnels de santé ou des agents de manutention lorsqu'ils reconnaissent des déchets souillés par du sang, du liquide biologique ou des pièces anatomiques.

6.3 Tri, collecte et élimination des déchets

6.3.1 Equipements, fournitures

Caisses carton doublées d'un film plastique

Bacs plastique rigides imperforables

Boîtes récupératrices d'aiguilles et objets coupants-piquants imperforables

Sacs poubelle en plastique de couleurs différentes pour les déchets contaminés et non contaminés.

Voiture de transport des déchets bio-médicaux

6.3.2 Sphère secrétariat :

Les documents non confidentiels d'un point de vue biologique partent à la poubelle-corbeille à papier ; les documents confidentiels sont détruits dans le destructeur de papier.

6.3.3 Sphère de prélèvement

<u>Déchets contaminés</u>	<u>Contenants/Élimination</u>
PIQUANTS COUPANTS : Aiguilles +/- tubulure, vaccino-styles, lames de bistouri NB : Ne jamais recapuchonner les aiguilles.	Boîtes récupératrices d'aiguilles imperforables identifiées du logo Biohazard A INCINERER
AUTRES : Cotons, pansements, seringues, spéculums, compresses, papiers buvard après temps de saignement, gants à usage unique, abaisse langues, spatules d'ayres...	Carton de DASRI identifiées du logo Biohazard A INCINERER
Déchets non contaminés <u>Salles de prélèvement :</u> Emballages : des aiguilles, des seringues, des pansements, des médicaments, des tampons d'alcool, des spéculums, écouvillons. Draps d'examen, tampons d'alcool, papier essuie –tout etc. <u>Sanitaires :</u> Papier essuie-tout ; tampons antiseptiques et leur emballage	Poubelles ordinaires. A ELIMINER AVEC LES DECHETS MENAGERS

6.3.4 Sphère de l'analyse et du traitement des échantillons, entretien, maintenance

<u>Déchets contaminés</u>	<u>Contenants</u>
PIQUANTS COUPANTS, Ampoules ou fioles vides contaminés, pipettes Pasteur, lames, lamelles, aiguilles ----- DECHETS HAUTEMENT INFECTIEUX Cultures microbiologiques, fèces de malade atteint de cholera. ----- DECHETS INFECTIEUX Embouts contaminés, fèces, flacons et poches d'urines. tubes de sang bouchés, expectorations, sperme, écouvillons Cupules, godets, microtubes échantillons cônes, pipettes plastiques, microplaques, tous tubes réactionnels, gants à usage unique, papiers absorbant contaminés ----- DECHETS SANGUINS ET FLUIDES CORPORELS Effluents des automates, liquides d'épanchement, urines ----- Autres déchets dangereux Substances chimiques déjà utilisés (fond de colorant, éther, formol, acides et bases) ----- Déchets non contaminés Emballages, cassettes, et flacons vides de réactifs, papiers caisses en carton, plastiques, et tout autre déchet ne présentant pas de risque.	Boîtes récupératrices DASRI, imperforables identifiées du logo Biohazard A INCINERER ----- Sachets autoclavables identifiées du logo Biohazard : A AUTOCLAVER ET / OU INCINERER ----- Carton de DASRI identifiées du logo Biohazard A INCINERER ----- Désinfection chimique et élimination dans le système d'évacuation ----- Neutralisation, dilution et élimination dans le système d'évacuation ----- Sac Poubelle ordinaire ; élimination avec les déchets ménagers.

6.5 Stockage

- Les déchets sans risques seront recueillis dans des sachets poubelles, insérés ou non dans des poubelles à commande non manuelle, qui seront attachés en fin de journée et ramassés par les services municipaux
- Une fois désinfectés et/ou emballer dans des conteneurs adéquats, les déchets infectieux ne sont plus considérés comme tel et peuvent donc être transportés en même temps que tout autre déchets non dangereux. Toutefois, il ne faut jamais les mélanger avant pour éviter la transmission de la contamination
- Les conteneurs inviolables remplis et scellés seront stockés avec les caisses en carton pour DASRI
- Les déchets contaminés collectés au niveau de l'unité de microbiologie seront placés dans un sachet poubelle autoclavable qui sera attaché en fin de journée et disposé, avant ou après stérilisation, dans une caisse en carton pour DASRI

NB : La durée entre la production effective des déchets et leur incinération ou prétraitement pour désinfection est de :

- 72 h si la quantité produite est > 100 kg / semaine
- 7 jours si la quantité produite est < 100 kg / semaine et > 5 kg / mois
- 3 mois lorsque la quantité est < 5 kg / mois.

6.6 Transport

Le transport des DASRI est effectué avec une voiture essentiellement dédiée à cette activité.

Un container rigide a été installé dans la voiture pour éviter une dissémination des déchets en cas d'accident. La voiture est identifié par le logo « Biohazard »

6.7 Traitement et Elimination

Le laboratoire ne disposant pas d'un incinérateur, les déchets à incinérer seront confiés à une structure confrère capable d'en assurer l'élimination définitive.

Les résidus de réactifs et de colorant ainsi que les autres produits chimiques solubles dans l'eau seront dilués et versés dans l'évier. Les flacons non recyclables seront rendus inutilisables et éliminés en tant que déchets sans risques.

En l'absence d'indication des fabricants des appareils, les effluents liquides des automates seront déversés dans l'évier ou l'égout après désinfection chimique (chloration i.g.).

Les sachets de déchets sans risques seront placés près du portail et enlevé par les services municipaux.

A noter que tous les objets susceptibles d'être réutilisés illégalement devront être détruits avant leur mise au rebut

7. Conduite à tenir en cas de déversement accidentel de déchets dangereux

Le déversement accidentel de déchets est probablement le type le plus courant d'urgence impliquant des substances ou déchets infectieux ou dangereux. Les procédures de réponse sont essentiellement les mêmes que celles concernant le déversement accidentel de produits ou substances biologiques ou chimiques en cours d'utilisation. Ces procédures doivent garantir que :

1. L'impact sur les patients, le personnel de l'établissement et l'environnement est le plus limité possible. il conviendra donc de confiner les agents biologiques pathogènes afin de prémunir les personnels et les tiers d'éventuels dangers mais aussi de préserver l'environnement. Les zones contaminées seront ensuite nettoyées et, si nécessaire, désinfectées.

2. L'exposition au risque des travailleurs doit être limitée au maximum pendant les opérations de nettoyage ;

3. Les zones contaminées sont nettoyées et, si nécessaire, désinfectées.

Un personnel qualifié devra donc prendre les opérations de ramassage et de nettoyage en main. Si nécessaire, il aura ensuite à présenter un rapport aux responsables et régulateurs.

Le déversement accidentel de déchets ne nécessite souvent que le nettoyage du lieu où les déchets se sont renversés. Cependant, en cas de renversement de substances infectieuses, il est important de déterminer le type d'agent infectieux ; dans certains cas, une évacuation immédiate pourrait être nécessaire. En général, les déversements accidentels de substances les plus dangereuses ont lieu dans les salles de manipulation.